

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 juillet 2015 à 21 Heures.

L'an deux mille quinze, le jeudi 23 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'Aignan

Etaient présents : MM LAGARDE DARBAS LETELLIER LABADIE NAVARRE DUBOURDIEU – Mmes PESQUIDOUX et SARNIGUET - MM CHANUT et PAYROS arrivent à 21 h 10.

Etaient absents et excusés : MM. BARNADAS Mathieu ayant donné procuration à M. CHANUT – M. AURENSAN Michel ayant donné procuration à M. Michel LAGARDE – M. GARCIA Grégory ayant donné procuration à M. BARATAULT – M. GARROS Marc ayant donné procuration à Mme Chantal SARNIGUET.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2015.

ORDRE DU JOUR :

Compte rendu rencontre avec M. BETOIN d'Energie Bois
Point sur les travaux d'assainissement
Projet point services
Décisions modificatives
Admission en non valeur Tronche Karine
Mise à disposition local à SARL MADELY
Mise à disposition piscine pour cours de natation
Vitesse en agglomération
Convention commune/conseil départemental pour entretien bordures
Accompagnement à la plantation de haie
Questions diverses

Monsieur Michel LAGARDE est nommé secrétaire de séance.

Compte rendu rencontre avec M. BETOIN d'Energie Bois

Monsieur le Maire donne la parole à M. DARBAS, conseiller municipal qui rend compte d'une réunion d'information avec M. BETOIN, de la société Energie Bois. Il s'agit d'un projet de chaufferie centrale au bois, dont l'emplacement pourrait se situer aux anciens ateliers de l'entreprise Schaerer, sur le village, qui pour être valable, doit intégrer le plus grand nombre de bâtiments communaux. Il faudra y associer d'autres partenaires tels que l'Office de l'Habitat, le Conseil Départemental pour le collège et l'internat, la Gendarmerie, la Communauté de Communes pour les écoles et le SDIS ; un courrier leur sera adressé afin de savoir s'ils peuvent être intéressés et leur réponse permettra ou non de lancer cette étude, gratuite. Un minimum de trois entités est nécessaire pour poursuivre.

Le projet consiste à remplacer l'alimentation en gaz des bâtiments par du chauffage au bois et amènerait la commune à repenser la gestion de sa forêt ; participation à une filière bois énergie, plantation d'essences à rotation rapide pour fourniture de plaquettes bois. Il s'agit également d'acquérir et aménager un bâtiment central qui accueillerait cette nouvelle chaudière et de mettre à disposition deux agents, l'ensemble fonctionnerait avec un budget annexe. Les subventions accordées pour ce type de dossier, seraient de l'ordre de 60 à 70 %

A suivre.

Point sur les travaux d'assainissement

Monsieur le Maire explique que les travaux d'assainissement au Perdifat sont pratiquement terminés ; reste quelques actions et le branchement de toutes les habitations concernées à la nouvelle conduite. Ces travaux ainsi que la mise en service du poste de refoulement seront exécutés après les congés de l'entreprise durant la première quinzaine de septembre.

Projet point services

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a participé à une réunion avec Mme la Sous-préfète de Mirande et des responsables de la Poste. Un projet innovant de « points services » ou « maisons de services au public » a été évoqué qui permettrait d'installer différents services de proximité dans les locaux du bureau de poste à Aignan.

Ces services aux entreprises et aux particuliers par des permanences caisse d'allocations familiales, caisses d'assurance maladie, de retraite, de mutualité sociale agricole, pôle emploi, Grdf, la poste, Edf, Erdf, Sncf, etc... seraient animés par une permanence physique, le personnel du guichet et/ou consultables par des automates. Ils pourraient débiter à l'essai en 2016 et se poursuivre en 2017. Dans le cadre de la loi NOTRE ces services pourraient devenir ensuite une compétence communautaire.

A suivre

Décisions modificatives

Monsieur le Maire rappelle les deux décisions modificatives prises lors de la séance du 4 juin dernier ; l'une concernait l'affaire MATIGNON et la somme de 1500 €uros à récupérer, la deuxième l'encaissement des prélèvements assainissement pour 5005.21 €uros.

Il précise qu'au même moment la Chambre Régionale des Comptes était saisie par les services de Monsieur le Préfet du Gers afin d'effectuer un contrôle des différents budgets de la commune dont le service annexe de l'assainissement et de ce fait il convient d'annuler les décisions prises ce jour là.

La chambre régionale des comptes a étudié les trois budgets primitifs de la commune, du service d'assainissement et du lotissement de Guilhemblanc pour VERIFIER LEUR SINCERITE.

La cour des comptes A RENDU UN AVIS FAVORABLE sur les trois budgets primitifs de la commune.

Vu la clôture de l'enquête et l'avis de cette même Chambre Régionale des comptes en date du 30 juin 2015, il convient maintenant de reprendre ces écritures, soit :

Pour la récupération des sommes prélevées facturation assainissement du premier semestre 2014 :

| Dépenses de fonctionnement | | Recettes de fonctionnement | |
|--|-----------|--|-----------|
| Article - opération | Montant | Article - opération | Montant |
| 673 : Titres annulés (sur exerc. antérieur.) | +5005,21€ | 70688 : Autres prestations de services | +5005,21€ |
| | +5005,21€ | | +5005,21€ |

Pour refaire le titre de recouvrement sur l'année 2015 au nom de Matignon :

| Dépenses de fonctionnement | | Recettes de fonctionnement | |
|--|---------|--------------------------------------|---------|
| Article - opération | Montant | Article - opération | Montant |
| 673 : Titres annulés (sur exerc. antérieur.) | +1500 € | 7788 : Produits exceptionnels divers | +1500€ |
| | +1500€ | | +1500€ |

Avis favorable à l'unanimité des membres du Conseil Municipal pour reprendre ces deux délibérations.

Admission en non valeur TRONCHE Karine

Monsieur le Maire présente une demande d'admission de créance en non valeur pour le service assainissement, sollicitée par M. EGLIN, comptable du Trésor. Il s'agit de :

Mme TRONCHE Karine pour..... 74 € 69

Le conseil municipal admet en non valeur cette créance sauf MM LABADIE DUBOURDIEU PESQUIDOUX DARBAS qui votent contre, Mme SARNIGUET et M. GARROS qui s'abstiennent.

Mise à disposition local à SARL MADELY

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'incendie qui a détruit une partie du magasin Carrefour à AIGNAN, le 9 juillet dernier, Monsieur COSTA, gérant, lui a demandé de mettre en urgence à sa disposition un local afin d'y stocker de la marchandise habituellement vendue dans un supermarché.

Monsieur le Maire précise que l'espace situé sous la salle polyvalente lui a été prêté gratuitement, dans l'attente des travaux de réhabilitation de son commerce et de sa réouverture prévue le 25 juillet 2015.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette mise à disposition qui devait se réaliser dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention devant intervenir.

Monsieur le Maire indique que, dans le même esprit, pour permettre aux personnes isolées et sans moyens de déplacements, la commune a organisé un service de transport pour permettre aux Aignonais de se rendre au magasin Carrefour Express de la communauté de communes à Riscle. Ce dispositif n'a eu que peu de succès puisqu'un seul administré en a profité.

Sans doute la preuve que la solidarité a très bien fonctionné et c'est tant mieux.

Mise à disposition piscine pour cours de natation

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la demande émanant de M. Maxime AURENSAN, titulaire du BEESAN qui souhaite donner des cours de natation à la piscine municipale.

Monsieur le Maire ajoute que le site de la piscine pourrait être mis gratuitement, à sa disposition pour la période du 24 juillet au 15 septembre 2015, en dehors des heures d'ouverture au public, de l'utilisation par le groupe scolaire ou le centre de loisirs sans hébergement de la communauté de communes Armagnac Adour.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Vitesse en agglomération

Monsieur le Maire rend compte de la réunion d'information qu'il a eue avec MM CAZALENS et PERE du service des routes du département ainsi que Michel AURENSAN, Adjoint au Maire.

Il donne quelques précisions sur le compte rendu qui lui a été fait suite à la lecture des enregistrements du cinémomètre qui avait été placé près de la caserne des sapeurs pompiers. Il ajoute que près de 1000 voitures sortent et entrent dans le village chaque jour, que 60 % des véhicules, dépassent la limitation de vitesse autorisée dont une majeure partie de conducteurs locaux qui se distinguent sur des horaires fixes (travail, écoles, courses,...).

De nouvelles bandes de contrôle ont été posées dans le village, avenue de l'Armagnac et avenue des Pyrénées.

Afin de ralentir les divers véhicules, plusieurs solutions peuvent être proposées :

- Système de plateau (20 mètres de long) limité à 30 à l'heure (1 à 2 sur l'avenue des Pyrénées, un à proximité du stade, un autre avant les écoles)
- Chicane
- Achat d'un cinémomètre à déplacer sur les axes principaux

Une commission voirie aura lieu le 8 septembre prochain et les services concernés présenteront les nouvelles données recueillies.

A suivre.

Convention commune/conseil départemental pour entretien bordures

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite que la commune passe une convention avec les services des routes du Département pour l'entretien des bordures, le long des routes départementales, à chaque entrée du village, avant les panneaux.

L'assemblée donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à venir.

Accompagnement à la plantation de haies

Monsieur le Maire rappelle la plantation de deux haies au lotissement d'habitation et une troisième en bordure de la bande de terrain achetée au lac, pour une dépense d'un montant de 1758 € 29. Il ajoute que le Conseil Régional, la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers et l'AFAC-Agroforesteries ont subventionné une partie de ces plantations par l'envoi d'un chèque de 827 € 33 qui doit être accepté.

Avis favorable à l'unanimité.

✓ demande de location logement

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu aujourd'hui une demande de location pour le logement, libéré par M. CLEMENT Thomas, situé 4 avenue du Docteur Dousset. Il s'agit de Mlle MARCU Bianca et M. GHEORGHITA Cristian, domiciliés 5 rue du Duc de Bouillon. L'appartement pourrait leur être loué à compter du 1^{er} octobre 2015 pour un loyer de 364 € 32 + un mois de caution équivalent à un mois de loyer.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

✓ Courrier famille HUGHES

Monsieur le Maire rend compte d'une demande qu'il a eu de M. et Mme HUGHES John, domiciliés 21 avenue de l'Armagnac, qui sont en instance de vendre leur propriété et l'interroge sur la possibilité ou non des futurs acquéreurs de pouvoir louer le terrain communal attendant à la propriété.

Il n'existe pour le moment aucun projet communal sur cette parcelle, mais le conseil municipal décide de ne pas la louer, ni la vendre.

✓ Projet de développement de la Tour de Termes d'Armagnac et modification des statuts

Ce point qui fait l'objet d'une prochaine réunion du conseil municipal, mardi 28 juillet 2015, n'avait pas encore été proposé en conseil, car Monsieur le Président de la Communauté de Communes Armagnac Adour, devait faire parvenir dans les mairies partenaires, de plus amples informations à ce sujet, précisions qui n'ont jamais été fournies.

Monsieur Michel CHANUT, conseiller municipal, s'interroge sur ce transfert de compétences demandé aux communes vu la problématique de la voirie et les restrictions budgétaires déjà existantes à ce niveau.

✓ Terrain de football

Monsieur Jacques LABADIE, Maire Adjoint, prend la parole afin d'expliquer qu'au cours d'une réunion avec les responsables de l'Union Sportive Aignanaise, une nouvelle demande pour un terrain d'entraînement a été faite.

Monsieur LABADIE propose que la bande de terre située au nord du terrain de foot, contre la propriété Mauranx, soit aplanie sur environ 50 m de long et 20 de large ; des travaux de nivelage et d'assainissement seraient nécessaires pour rendre cette partie praticable.

Il présente deux devis de l'entreprise Letellier Patrick, à savoir :

| | |
|---|-----------|
| Travaux de terrassement et nivelage de terre----- | 2000 € HT |
| Travaux d'assainissement----- | 3000 € HT |

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité , pour ces deux devis, ainsi que pour faire borner le terrain à l'endroit qui sera aménagé, par M.BASTARD, géomètre.

L'achat de filet de protection afin d'empêcher les ballons de retomber sur la route départementale à été également évoqué pour une somme de 900 Euros environ mais l'acquisition en est reportée dans l'attente de plus amples renseignements et en particulier sur les supports à implanter.

✓ Comité de Jumelage

Madame Chantal SARNIGUET, indique avoir constitué un dossier afin de finaliser le projet de jumelage avec TAFALLA, ville espagnole et la commune d'Aignan. Copie du dossier sera remise à chaque conseiller avant d'être proposé au vote d'un prochain conseil municipal.

A suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures et quinze minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 27 Juillet 2015 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 27 juillet 2015

Le Maire,

Philippe BARATAULT